( Nº 165. )

# Chambre des Représentants.

SEANCE DU 1er AVRIL 1857.

Crédit de 255,000 francs au Département des Travaux Publics (1).

---

PROJET DE LOI AMENDÉ PAR LA CHAMBRE, AU PREMIER FOTE.

#### ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert, au Département des Travaux Publics, un crédit spécial de deux cent cinquante-cinq mille francs (fr. 255,000), destiné à solder des créances résultant de réclamations reconnues fondées, de jugements définitifs ou de transactions approuvées par décisions ministérielles, intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État, et dont le tableau est (°) annexé à la présente loi.

## ART. 2.

Ce crédit (3) sera couvert au moyen de bons du Trésor, dont l'émission est autorisée par la loi du budget des voies et moyens, en date du 30 décembre 1856.

## ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le lendemain de sa publication.

<sup>(1)</sup> Projet de loi primitif, nº 63. Rapport, nº 145.

<sup>(\*)</sup> Le tableau est: mots substitués à ceux de : le détail se trouve au tableau.

<sup>(3)</sup> Sera rattaché au chap. IV du budget des Travaux Publics pour l'exercice 1857 : mots supprimés.

TABLEAU DES CRÉANCES DE L'ARRIÉRÉ DU CHEMIN DE FER, DONT LA LIQUIDATION EST AUTORISÉE PAR LA PRÉSENTE LOI.

## CHAPITRE PREMIER.

#### EMPRISE DE TERRAINS.

10	Emprise sur	les parcelles nºs	120 et 121	d'Ans-et-Glain.	
----	-------------	-------------------	------------	-----------------	--

- 2° sur la parcelle nº 45, section A, de la commune de Saint-Gilles-lez-Termonde.
- 5° sur la parcelle n° 201, section C, de la commune de Templeuve.
- 4° sur la parcelle nº 186, section A, de la commune de Ruysbroek.
- 5° sur six parcelles de prairie, dans la commune de Tamines.
- 6° sur les parcelles n° 365 et 535 de la commune de Jurbise.
- 7° sur les parcelles n° 296 et 304 de la commune d'Hennuyères.
- 8° de terrains à Ans, sur la propriété de la veuve Raik de Tilleur.
- 9° d'un terrain sur la propriété du général Vanderlinden, à Anvers.
- 40° sur la parcelle n° 369, section D, de la commune de Baelen.
- de terrains à Hansbeke, remboursement de trois ordonnances détournées au préjudice du sieur Vanvynkt et sœur, à Bellem, de Dile R. Maertens, à Merendré, et du sieur Josse Lambert, à Hansbeke.

#### CHAPITRE II.

#### INDEMNITÉS POUR DOMMAGES A DES TERRAINS ET RÉCOLTES.

- 12º Indemnités à payer au sieur Wery, à Angleur, pour dommages à ses récoltes par les inondations en 1844.
- 45° à la veuve Debonnier-Delchef, à Angleur, pour dommages à ses récoltes par les inondations en 4850.
- 44° au sieur Dresse, pour dommages à la parcelle n° 435, section B, de la commune de Wegnez.

## CHAPITRE III.

### HONORAIRES D'AVOGATS, D'AVOUÉS ET DE NOTAIRES.

- 15° Au notaire Vanderlinden, à Bruxelles, pour divers actes.
- 16° Logé, à Namnr, frais d'expertise,
- 47° Fremie, à Malines, frais d'actes.
- 18° Keppenne, à Liége.
- 19º A l'avoué Coucke, à Courtrai, expropriation Voet.
- 20° Coucke, à Courtray, affaire Deboom.
- 21º Deschepper, à Bruges, affaire Martin Desmet.

- 22º A l'avoué Lepourq, à Liége, affaire Hubert Dethier.
- 23º Clermont, à Liége, affaire Franck, Parent et compagnie.
- 24º Grimard, à Mons, affaires Deffaux et de la Société du chemin de fer du Flénu.
- 25° Dansaert, à Bruxelles, assaire Vanbeneden.
- 26° Moriau, à Bruxelles, affaire Vanbeneden.
- 27° Moriau, à Bruxelles, affaire contre la Société du chemin de fer de Saint-Ghislain.
- 28° Moriau, à Bruxelles, affaire contre la Société du chemin de fer du Flénu.
- 29° Colens, à Gand, affaire Deboom.
- 30° A l'avocat Allard, à Bruxelles, affaire contre la Société du chemin de fer du Flénu.
- 31° Allard, à Bruxelles, affaire contre la Société du chemin de fer de Saint-Ghislain.
- 32° Allard, à Bruxelles, affaire Deboom.
- 33° Allard, à Bruxelles, affaire Vanbeneden.
- 34° Au sieur Ancion, à Liége, pour frais d'expertise.

## CHAPITRE IV.

#### ENTREPRISES DE TRAVAUX.

- 35° Avances faites par la régie du chemin de fer pour détournement des routes de Marchiennes à Charleroi et de Marcinelle à Beaumont.
- 36º Remboursement du capital grevant le bâtiment du magasin central à Malines.
- 37º Transaction avec les ayants-droit du sieur Deffaux, du chef de diverses entreprises.
- 38° Transaction avec les héritiers Dujardin, du chef des travaux exécutés sur la section de Tournay à Templeuve.
- 39° Transaction avec le sieur Schaeken et C°, du chef des travaux au chemin de fer de la Vesdre.